



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement RMU-2021 F

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, le règlement suivant :

↳ **RMU-2021 F**      ***Règlement RMU-2021 F Règlement modifiant les annexes 5.1 et 5.2 du chapitre 5 – Dispositions relatives au stationnement du Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie***

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 10 septembre 2024.

La greffière,

Vicky Morasse